



Envoyé en préfecture le 29/02/2024
Reçu en préfecture le 29/02/2024
Publié le
ID : 056-215600669-20240220-DEC2024_2-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

ARRONDISSEMENT DE PONTIVY

COMMUNE DE GOURIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

N° : Dec -Cne /2024-2

OBJET : Commune – Maîtrise d’œuvre – Réaménagement de l’ancien bâtiment CIC - Décision d’attribution – Décision RAPPORTEE

Le Maire de la Commune de Gourin,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations du conseil municipal en date du 12 juin 2020 et en date du 28 mars 2022 aux termes desquelles le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l’article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision d’attribution Dec-Cne / 2023-3 concernant la maîtrise d’œuvre pour le réaménagement de l’ancien bâtiment CIC,

Considérant le Code de la Commande Publique,

DECIDE

Article 1 : de rapporter la décision Dec- Cne/2023-3

Article 2 : Le maire est chargé de la communication de la présente décision au Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Gourin, le 20 février 2024

Le Maire,

Hervé LE FLOC’H.



Reçu en Préfecture du Morbihan le

Certifié exécutoire

Publié le

Le Maire,

Hervé LE FLOC’H.

